

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 février 2018

OBJET :

Gratification des étudiants stagiaires

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n° 4

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 28 septembre 2011, la ville d'Essey-lès-Nancy a acté la gratification automatique des étudiants stagiaires présents sur une période de plus de deux mois dans les effectifs municipaux à hauteur de 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

Les réalisations demandées aux stagiaires étant particulièrement variables d'un diplôme à l'autre, il est proposé de modifier le dispositif de gratification et d'opter pour une individualisation des gratifications tenant compte du niveau d'études des étudiants, de la complexité des missions confiées et de la qualité du service rendu.

La gratification des étudiants stagiaires pourrait alors s'établir jusqu'à 30 % du SMIC, à partir d'un mois de présence dans la collectivité, sur attestation de résultat produite par le tuteur de stage.

PROPOSITIONS

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'adopter un nouveau régime de gratification des stagiaires selon les dispositions ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à fixer librement les gratifications au regard du niveau d'études des stagiaires, de la complexité des missions confiées et de la qualité du service rendu sur la base des attestations de résultats produites par les tuteurs de stage ;
- d'abroger la délibération n°11 du 28 septembre 2011 portant gratification des étudiants stagiaires.

Il est précisé que les gratifications ne pourront être accordées aux stagiaires que dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 15 février 2018.

Pour Extrait

 **Michel BREUILLE,**

Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	23
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	2 février 2018
- Convocation distribuée le :	2 février 2018
- Affichage du compte-rendu le :	16 février 2018
- Affichage du procès-verbal le :	30 mars 2018

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN, Adjoints.
- M. FRANIATTE, M. ROSSIGNON, M. PernoSSI, MME SAGET, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. HOFFER, M. CAUSERO, M. CLOMES, MME POYDENOT, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME CADET à MME LEDROIT
- M. LEINSTER à M. CLOMES
- M. RIFF à MME MATHIEU
- M. PROVIN à M. BREUILLE

ABSENTS

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. CAUSERO

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire